

Résolution présentée par la République d'Arménie

Thème : Conflit et sécurité internationale

Concerne : Pour le respect de la volonté des peuples !!!

L'Assemblée générale,

Partant De la situation actuelle du Haut-Karabagh, qui après un référendum d'indépendance en 1991 approuvé par 99,98 % des 108 736 votants n'est toujours pas reconnu par l'Azerbaïdjan ; pays auquel il était rattaché, ni par aucun pays membre de l'ONU,

Observant Des circonstances similaires dans d'autres régions du monde tel que la Catalogne (90,18 % de oui), le Kurdistan irakien (92,73 % de oui) ou encore le Kosovo le siècle précédent (99,98 % de oui) qui à l'époque ne fut reconnue seulement par un pays membre de l'ONU,

Déplorant Le manque de respect et de considération, de la part de la communauté internationale envers les populations voulant recouvrir leur souveraineté et acquérir leur indépendance,

Anticipant Des nouveaux référendums d'indépendance qui seront organisés dans les années à venir comme celui sur l'indépendance de Chuuk qui fait actuellement partie des États fédérés de Micronésie et celui de Bougainville en Papouasie-Nouvelle-Guinée, tous deux situés en Océanie,

Désirant Une meilleure prise en considération de la volonté des peuples sur leur avenir afin d'éviter des futures crises politiques, comme ce fut le cas en Espagne suite à la volonté de la Catalogne, de devenir un État indépendant. Voulant également prévenir d'éventuels conflits armés, tels ceux du Haut-Karabagh et du Kosovo. Ces deux conflits ont fait respectivement environ 30'000 et 13'000 victimes,

DÉCIDE

-Le renforcement de l'unité de l'ONU spécialisée dans l'organisation et la surveillance du bon déroulement des référendums,

- Dans le cas où les votes seraient en faveur d'une indépendance à 70 % ou plus, alors tous les pays de l'ONU devront reconnaître le pays comme une entité souveraine à part entière,

-La modification de l'article 4 de la charte de l'ONU comme suit :

"art. 4 alinéa 3 (nouveau) : Toute collectivité de plus de 100'000 personnes qui proclame son indépendance par voie de référendum devient automatiquement Membre des Nations Unies.",

- *De facto* la suppression du droit de veto des membres permanent du Conseil de Sécurité dans ces cas de figure.

